

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Signature d'une convention de partenariat avec l'association Vallée de Montmorency Triathlon (VMT) pour l'organisation de la manifestation « Color Run » 2024

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M. BRIANCHON, M. SAURAY, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER (jusqu'à 21h25), Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZULI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme SOUMAT ..... Procuration à M. SAURAY  
Mme NOACHOVITCH ..... Procuration à Mme QUIRET  
M. DAUX ..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme BERRA ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
Mme CHARBONNIER (à partir de 21h25) .. Procuration à Mme ANGELO  
M. CUSMANO ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON

**Absents :**

Mme GROSJEAN  
M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Anthony DALOYAU

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : - 3 OCT. 2024

Publiée le : - 3 OCT. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : - 3 OCT. 2024

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY  
Direction de la communication et de l'événementiel  
Service événementiel  
CB

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

## DELIBERATION N°2

**OBJET :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALLEE DE MONTMORENCY TRIATHLON (VMT) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « COLOR RUN » 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville organise, en partenariat avec l'association Vallée de Montmorency Triathlon, la Color Run le dimanche 13 octobre 2024,

Considérant la nécessité de rédiger une convention de partenariat entre la ville et le VMT, fixant les conditions d'organisation de l'événement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 11 septembre 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'association Vallée de Montmorency Triathlon (VMT) pour l'organisation de la Color Run du 13 octobre 2024.

APPROUVE la signature de la convention par Monsieur le Maire.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Anthony DALOYAU**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency